



DATE DE PUBLICATION : 28 novembre 2022

Le Gouverneur,

Vu l'article R142-20 du code monétaire et financier ;

DECIDE,

Le directeur général des Ressources Humaines de la Banque de France reçoit délégation de pouvoirs pour assurer en tant que chef d'établissement la présidence du comité social et économique d'établissement du centre administratif de Poitiers

Le directeur général des Ressources Humaines peut subdéléguer les pouvoirs qui lui sont délégués par la présente décision aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Ressources Humaines.

Fait à Paris, le 28 novembre 2022

François VILLEROY DE GALHAU